

Pierrefitte : un an de prison pour l'agresseur du RER D



Illustration. LP/Jean-Gabriel Bontinck

« Un déchaînement de violence animale ». C'est ainsi que Me Nicolas Debavelaere, avocat d'une des victimes, décrit ce jeudi devant le tribunal de Bobigny la scène qui s'est déroulée lundi 28 août dans le RER D, au niveau de Pierrefitte. Son client, un comédien d'une cinquantaine d'années, a été passé à tabac en volant au secours d'une jeune femme importunée par un autre passager.

Il est 20 heures, dans le RER en partance vers Paris. Un voyageur assis sur les marches du compartiment se met à insulter gratuitement une femme qui lui fait face. Elle écoute pétrifiée sur son siège. Les propos sont de plus en plus violents. Dans le wagon personne ne bouge. A l'autre bout du compartiment, un homme se lève. Petit gabarit, cet intermittent du spectacle, monte avec courage au feu. C'est à son tour de subir un torrent d'insanités. « Il me parle d'Israël, des Juifs et me dit qu'il va tous nous brûler », articule-t-il avec difficulté. Puis « ce héros du quotidien », comme l'appelle son avocat, est bourré de coups. Il souffre, entre autres, d'un déboîtement de la mâchoire. « Ne pas intervenir aurait été pire pour moi », déclare-il à la présidente.

Dans le box, le prévenu de 24 ans affirme ne se souvenir de rien. Ce câbleur dans les télécom avait ingurgité un litre de vodka avant de monter dans le RER. Une expertise psychiatrique ordonnée lors d'une précédente affaire de violences avait décelé des traits psychopathiques et un comportement anti social.

Il est condamné à 24 mois dont 12 mois de sursis mise à l'épreuve avec obligations de soins et d'indemniser les victimes.

Nathalie Revenu